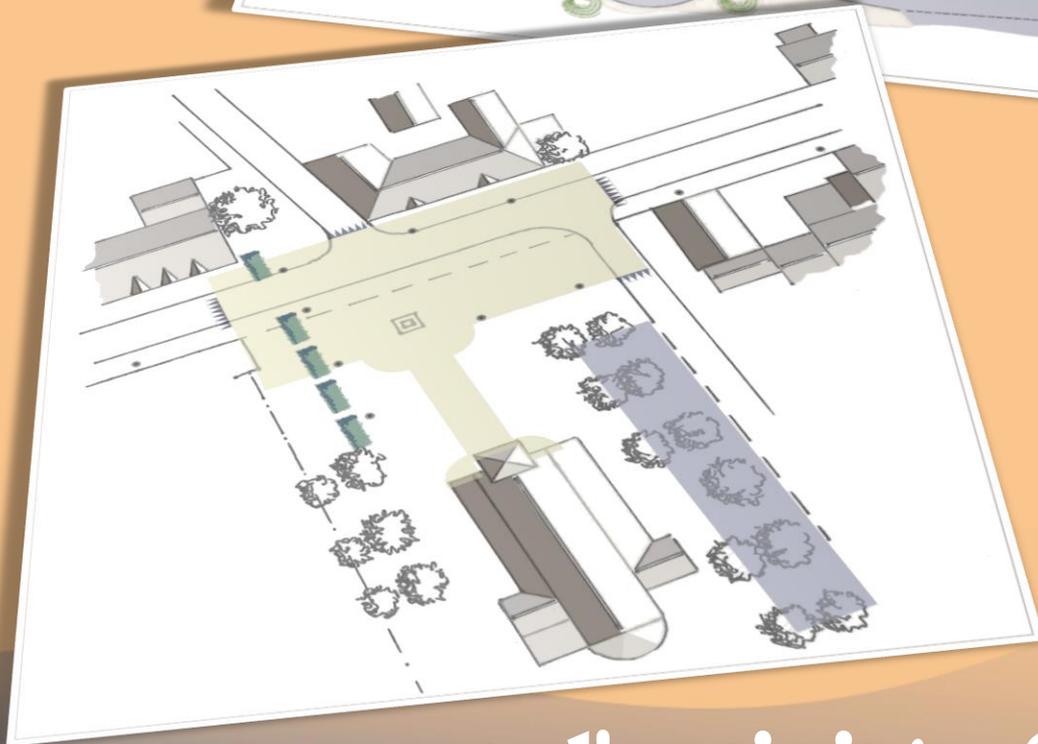


41

ATD

agence
technique
départementale
de Loir et Cher



rapport d'activités 2017

le mot du président	4
les domaines et missions	5
la gouvernance	6
l'assemblée générale	
le conseil d'administration	
les adhérents	10
l'équipe	12
les mouvements de personnel	
l'organisation	
le fonctionnement	
le bilan d'activités	15
la communication, la représentation	
et les partenaires	
les dossiers	
les réalisations	
l'activité économique induite	23
le bilan financier	24
l'agence au quotidien	28

L'année 2017 marque les 3 ans d'existence de l'Agence Technique Départementale en Loir et Cher.

Un anniversaire important qui marque une évolution budgétaire significative à venir. En effet, le remboursement par tiers de l'avance d'investissement accordée en 2014 par le Département est arrivée à échéance, nous entrons donc dans une phase plus autonome sur cette section budgétaire.

Par ailleurs, la durée d'engagement de 3 ans minimum des adhérents de la première heure en 2014 est arrivée à son terme.

Je ne doute cependant pas que la qualité des prestations de l'ATD, à laquelle je suis très attaché, ainsi que le conseil apporté, qu'il soit technique ou règlementaire, sauront fidéliser nos adhérents et en convaincre d'autres, conscients que nous apportons une véritable réponse adaptée en matière d'ingénierie dans le domaine de la voirie.

Cette année 2017 a également vu l'équipe de l'ATD se renouveler en partie, à effectif constant, afin de toujours garantir une assistance constante pour les petites communes. Le nombre de dossiers traités est quasiment identique à celui de 2016, ce qui montre un certain équilibre trouvé.

Lors de leur visite dans nos locaux en date du 21 décembre 2017, M. Nicolas PERRUCHOT, nouveau président du Conseil départemental, et M. Xavier PATIER, son directeur général des services, ont salué le travail accompli par notre structure, en contribuant au développement et au dynamisme de notre territoire.

L'appui financier du Département reste indispensable au fonctionnement économique de l'ATD, apportant encore



environ 60% des recettes de fonctionnement.

Enfin, dans la continuité de ce qui avait été initié en 2016, je constate sur notre territoire de plus en plus de réalisations concrètes issues des études confiées à notre structure et les prévisions pour 2018 sont annoncées sur des volumes encore plus importants. L'inauguration des aménagements de l'entrée de bourg à Mesland le 28 janvier 2018 a, en quelques sorte, marqué de manière un peu symbolique le travail effectué depuis septembre 2014 au service de nos communes.

Puissent les inaugurations se succéder dans les années à venir, preuve (s'il en fallait une !), de l'utilité de notre structure.

**Le Président,
Bernard PILLEFER**

les domaines

L'Agence Technique Départementale de Loir-et-Cher intervient sur les domaines d'activité suivants :

- la voirie : programme pluriannuel d'entretien, réparations, ouvrages d'art, assainissement de la chaussée,
- la sécurité et l'aménagement : diagnostic de sécurité localisé, réflexions sur les traverses de bourg, espaces publics.

Chaque adhérent a droit, par an, à une **prestation incluse dans la cotisation** parmi les trois possibilités suivantes :

- la production du dossier technique pour une demande de Dotation de Solidarité Rurale (DSR),
- un pré-diagnostic de voirie,
- un diagnostic de sécurité localisé.

les missions

Par ailleurs, l'ATD41 propose des **prestations payantes** de deux types :

- Les missions d'**Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)** :
 - dans la définition du besoin et l'élaboration du programme,
 - dans la consultation d'une maîtrise d'œuvre privée études et/ou travaux,
 - dans le conseil, l'accompagnement technique, l'expertise et la médiation.
- Les missions de **Maîtrise d'œuvre** études de petits projets (**MOE**) :
 - de voirie,
 - d'aménagement d'espaces publics attenants,
 - d'aménagement de sécurité,
 - d'assainissement routier,
 - d'ouvrage d'art.

l'assemblée générale

Elle est constituée de l'ensemble des représentants désignés par les communes et EPCI adhérents (134 communes et 0 EPCI en fin d'année 2017), auxquels s'ajoutent 15 conseillers départementaux désignés par leurs pairs.

Concernant le collège des Conseillers départementaux, par décision du Conseil départemental en date du 11 juillet 2017, M. Pascal BIOULAC a été remplacé par M. Nicolas PERRUCHOT.

En 2017, ont eu lieu deux Assemblées Générales Ordinaires (respectivement les 6 juin et 6 décembre), au cours desquelles diverses décisions ont été adoptées :

- obligations en termes de budget (budgets primitif et supplémentaire ; décision modificative)
- information des membres des actes de gestion courante pris au cours de l'année par les services,

Par ailleurs, les réunions techniques se sont poursuivies en 2017 et recueillent beaucoup d'intérêt de la part des membres qui les plébiscitent ; les thèmes choisis par le Conseil d'Administration, ont été exposés à l'issue des 2 AG de 2017 :

- en juin, la **complexité des choix technique et règlementaire** pour les travaux de voirie a été abordée :
- en décembre, **les fausses bonnes idées** ont été développées



AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE 41

LE SOMMAIRE ...

- 1 – **précisions sur les choix techniques**
 - notions de conservation
 - notions de confort
- 2 – **obligations réglementaires**
 - Loi MOP
 - AMO
- 3 – **l'ATD41**
 - philosophie, historique
 - un outil sur mesure à votre service
- 4 – **conclusion**



AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE 41

LE SOMMAIRE ...

- 1 – **la déviance des dispositifs de sécurité**
 - les régimes prioritaires (stops, feux, ...)
 - les entrées d'agglomération
 - les "zones 30"
- 2 – **la baisse des vitesses comme leitmotiv**
 - panneaux de limitation
 - ralentisseurs, chicanes, écluses
- 3 – **aménagements en compromis**
 - bordures basses
 - giration confortable
- 4 – **conclusion**

Les diaporamas sont ensuite mis en ligne sur le site internet de l'ATD41 pour une consultation libre.

le conseil d'administration

Il est constitué de **20** membres issus respectivement du collège des Conseillers départementaux (7) et de celui des communes et EPCI (13), sous la Présidence de M. Bernard PILLEFER.

Deux modifications ont eu lieu en 2017 sur sa composition :

- la création de la Communauté d'Agglomération du Territoire Vendômois (CATV) au 1^{er} janvier 2017 a entraîné de fait la disparition des 2 anciennes Communautés de Communes « Beauce Gâtine » et « Vallées Loir et Braye », adhérentes à l'ATD depuis 2014. La CATV ayant fait savoir qu'elle ne souhaitait pas adhérer à l'ATD à compter de sa création, il n'y a donc plus d'EPCI membre de l'ATD depuis 2017. Par conséquent, l'unique poste de représentant des EPCI, initialement pourvu par monsieur Jean-Claude SEGUINEAU, est devenu vacant pour cette année 2017,
- par décision du Conseil départemental du 11 juillet 2017, M. Pascal BIOULAC ayant démissionné du collège des Conseillers départementaux, son poste au Conseil d'administration est vacant depuis cette date, dans l'attente de la désignation de son successeur.

présidence



président
Bernard Pillefer



1^{ère} vice-présidente
Catherine Lhéritier



2^{ème} vice-président
François Charbonnier

collège des conseillers départementaux



Christina Brown



Isabelle Hermsdorff



Jean-Marie Janssens



Maryse Persillard

collège des communes et EPCI



Marc Beaujean



Philippe Bellanger



Bernard Bonhomme



Alain Brunet



Didier Coudert



Dominique Dhuy



Jean Gasiglia



Janine Laridans



Philippe Mercier



Karine Michot



Daniel Roussineau



EPCI

En 2017, ont eu lieu trois Conseils d'Administration, respectivement les :

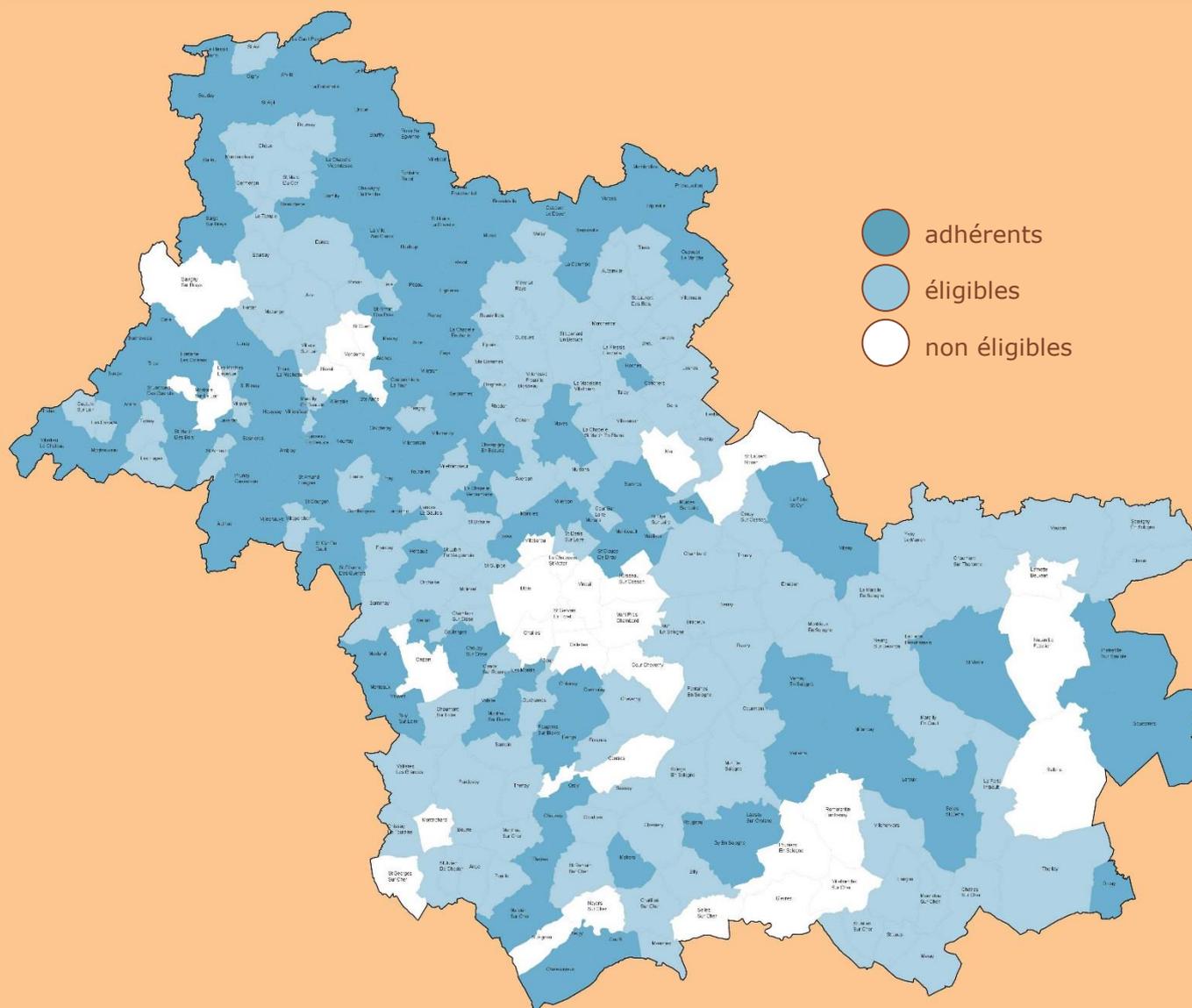
- 15 mars
- 25 avril
- 17 octobre

au cours desquels diverses décisions ont été adoptées, notamment :

- Celles nécessaires au fonctionnement de l'ATD41 (adhésion du contrat groupe du CDG41 sur l'assurance Risques Statutaires, avancement de grade...)
- La création d'un poste d'adjoint administratif territorial suite à la fin de la mise à disposition de la responsable administrative et financière, qui a souhaité retourner sur un poste au Conseil départemental.
- La modification du régime indemnitaire pour l'élargir au personnel administratif, suite à la création du poste mentionné ci-avant, ainsi que la mise en place du RIFSEEP également pour le personnel administratif, suite à la parution des textes règlementaires.
- L'approbation du rapport d'activité 2016.

l'évolution des adhésions

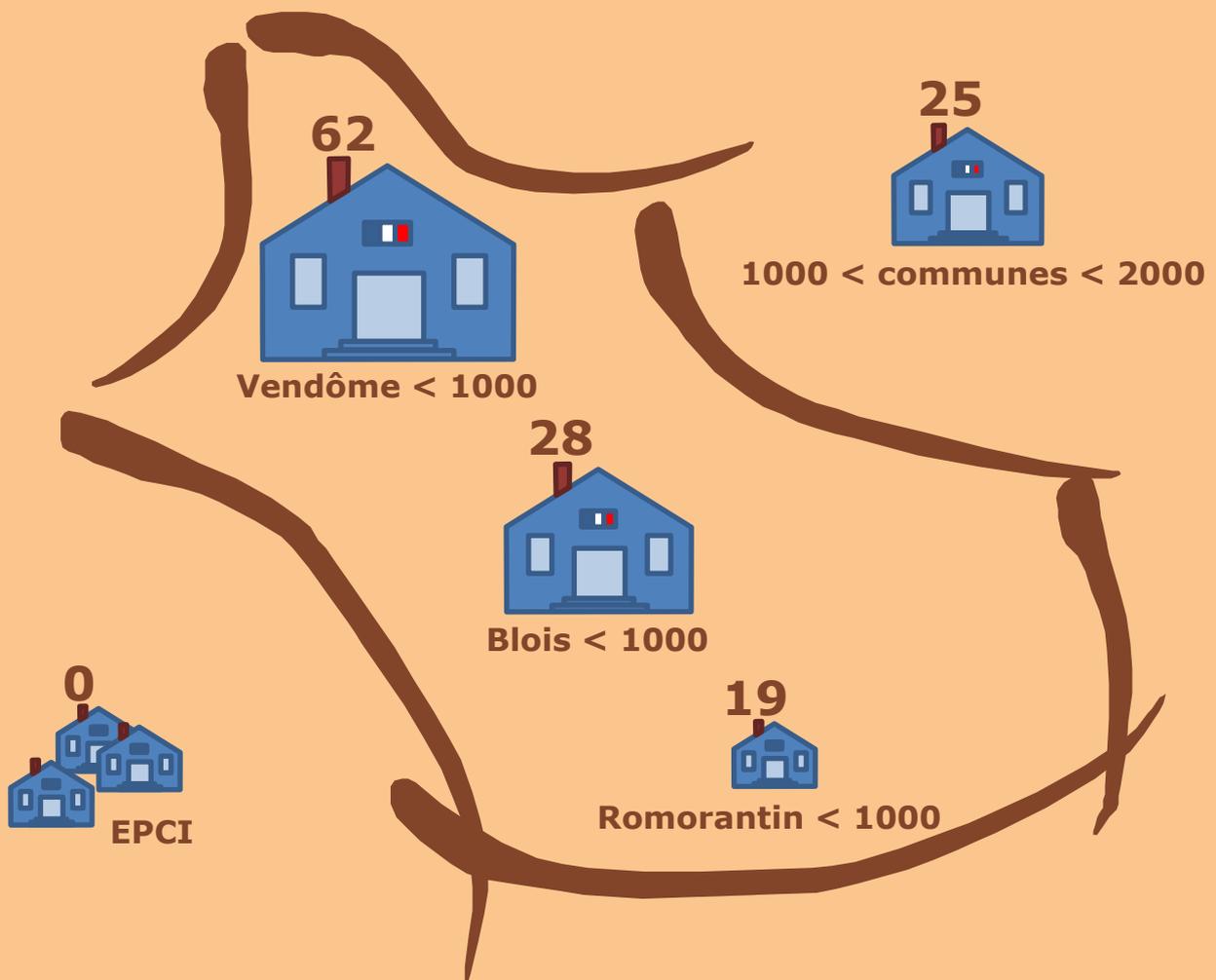
Compte tenu des critères mentionnés dans les statuts de la structure, 260 communes ou communes déléguées sur les 291 du département et 9 EPCI sur les 12 du département sont susceptibles d'adhérer à l'ATD41.



Le nombre de communes ou communes déléguées adhérentes est passé de 104 (fin 2014), 112 fin 2015, 120 fin 2016 à **134 fin 2017** (soit 51,5 % des communes ou communes déléguées éligibles au dispositif - voir carte ci-dessus) mais **plus d'EPCI** suite à la création au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération du Territoire Vendômois et la disparition de fait des 2 anciennes Communauté de Communes « Vallées Loir et Braye » et « Beauce et Gâtine ».

2017 marque la dernière année d'engagement obligatoire pour les communes ayant adhéré dès la création en septembre 2014, ce qui implique plus d'incertitude sur le nombre d'adhérents pour chaque année à venir.

répartition par collèges



mouvements de personnel

Plusieurs mouvements de personnel ont eu lieu en 2017, ainsi qu'une réorganisation interne de l'organigramme.

Mme Laurence BIGOT, responsable du pôle administratif, a mis fin à sa mise à disposition fin janvier 2017 pour prendre un poste au Conseil départemental. Suite à une procédure de recrutement, et dans la mesure où, au vu des missions concernées, il n'était plus nécessaire de les confier à une personne de catégorie A, Mme Fédoua MAURICE, adjoint administratif territorial, a rejoint l'équipe en avril.



Fédoua Maurice

M. Denis MERLE, chargé d'études, ayant réussi le concours de technicien fin 2016, a décidé de demander sa mutation pour un service du Département en janvier 2017. Suite à un recrutement et dans l'optique du départ en retraite en 2018 du responsable technique, Mme Juliette BOUTRY, technicien principal, a intégré l'équipe en avril sur un poste de chargé de projet.



Juliette Boutry

Enfin, une répartition des missions a été proposée, notamment suite au remplacement d'un agent de catégorie A par un agent de catégorie C au niveau du pôle administratif. M. Jaime CAMARENA a été nommé Adjoint au Directeur, encadrant ainsi, en plus du pôle technique, la part des tâches administratives liées aux dossiers techniques. Le reste des tâches administratives (budget, RH et instances) reste de la compétence du Directeur.



La nouvelle équipe est ici encadrée par la directrice **Isabelle Barge**, et son adjoint **Jaime Camarena**.

Ils sont assistés dans les tâches administratives par **Fédoua Maurice**, au centre. Elle apporte ses compétences et son expérience dans les domaines sensibles des ressources humaines et de la comptabilité. Elle est également la première interlocutrice des communes.

Dans le domaine technique, **Manuel De Sousa Violante** est un praticien rompu aux exigences requises en matière de voirie et de réseaux divers. Il apporte sa rigueur et son expertise dans l'application des nombreuses normes et contraintes.

Enfin la dernière arrivée dans l'équipe technique, **Juliette Boutry**. Paysagiste, elle apporte la vision d'ensemble et le regard critique que lui assure sa formation. Elle vient compléter le volet qualitatif des aménagements.

Cette nouvelle équipe, est à nouveau bien dimensionnée pour répondre à la demande des communes. Elle est constituée à la fois de personnel mis à disposition de la structure par le département (1,3 ETP) et de personnel recruté directement par l'ATD41 (3 ETP).

mise à disposition de moyens et de prestations de services

Le Conseil départemental, par convention financière, met à disposition des moyens matériels spécifiques (véhicules, réseaux informatique et téléphonique), des prestations de services (affranchissement, reprographie) ainsi qu'une assistance de la part des services supports du Département (services informatiques, financiers, RH, communication, contrôle de gestion).

En contrepartie, l'agence prend en charge financièrement l'ensemble des dépenses engendrées par cette mise à disposition.

formation du personnel

Le personnel du pôle technique a pu bénéficier de 6 journées de formation technique en 2017 : 2 jours sur le thème des structures de chaussée (pathologie et remèdes), 4 jours (2 jours x 2 personnes) sur le thème de la construction d'une chaussée (notions de structure) ainsi que 4,5 jours de préparation au concours de technicien principal.

La chargée administrative et financière a également pu bénéficier de 12 jours de préparation au concours de rédacteur principal (écrit et oral)

mise en place du RIFSEEP

Suite à la parution des textes pour les adjoints administratifs territoriaux, l'ATD a décidé de mettre en place le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel ; ce RIFSEEP est composé de deux parties :

- **l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.)** qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.
- **le complément indemnitaire annuel (C.I.A.)** lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

logiciel de gestion des dossiers

Afin de fiabiliser le suivi technique et administratif des dossiers, de la prise de commande à la facturation, un logiciel de gestion des dossiers a été développé en interne par un des techniciens. Une première version a permis de partir sur de nouvelles bases de suivi dès le début de l'année ; de nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées au fil de l'année afin de répondre à plus de besoins.

participation au carrefour des territoires

Dans le cadre du Carrefour des Territoires, manifestation organisée le 23 mars 2017 à la Halle aux Grains de Blois à destination des communes de Loir-et-Cher, l'ATD a tenu un stand afin de promouvoir ses services.



présentations en EPCI

Des présentations ont pu être faites à l'occasion de sessions au sein de certains EPCI.



- Le 6 juin 2017 auprès de l'ex communauté de communes du Cher à la Loire, suite à son rattachement à la nouvelle communauté de communes du Val de Cher Controis, qui ne reprend pas la compétence technique en voirie pour les communes.

Cette présentation a été fructueuse puisque 4 communes ont choisi de rejoindre l'ATD dès le 1^{er} janvier 2018.



- Le 3 juillet 2017 auprès de la communauté d'agglomération de Blois, Agglopolys

représentations extérieures de la structure

Un réseau des agences techniques départementales françaises se développe et des rencontres annuelles sont organisées pour permettre des échanges d'expérience.

En 2017, la rencontre annuelle, regroupant un grand nombre de départements (ATD ou autres types de structures), a eu lieu à TOULOUSE les 7 et 8 Juin, à laquelle l'ATD41 a participé.



Plusieurs thématiques ont été abordées à cette occasion : les incertitudes liées à la parution attendue du décret d'application de la loi Notré sur l'assistance technique, la formation des élus, l'intercommunalité, les rapprochements ATD/CAUE, le statut des directeurs d'ATD.

partenariats

Dans le cadre de son activité, l'ATD41 a dû, à plusieurs reprises, en raison de la nature des dossiers traités, nouer des partenariats avec 2 entités agissant également pour le compte des communes à divers titres (architecture, paysage, électricité ...).

Il s'agit :



- du **CAUE** (Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement), intervenant en requalification des espaces publics, souvent dans le cadre d'opérations "Cœur de Village", ou de problématiques liées à l'urbanisme.



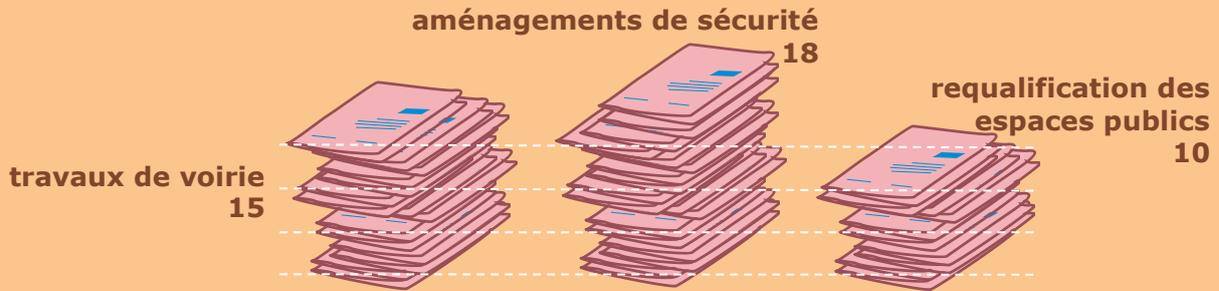
- du **SIDELC** (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir et Cher). Les désordres créés par l'enfouissement des réseaux ou la réalisation d'éclairage public sont l'élément déclencheur pour une réfection de la voirie et de trottoirs, et l'occasion pour réaliser des aménagements de sécurité.



Par ailleurs, l'ATD41 a conventionné dès 2016 avec l'**Observatoire de l'Économie et des Territoires**, ce qui permet un accès privilégié au WebSIG, outil supplémentaire dans le cadre de l'établissement des dossiers de l'ATD.

les dossiers

En 2017, **44 nouveaux dossiers** (dont un sans suite) ont concerné :



Ils ont engendré :

25 prestations incluses dans la cotisation

pré-diagnostic de voirie - 14

- Saint-Étienne-des-Guérets
- Fontenelle
- Saint-Hilaire-la-Gravelle
- Mesland
- Arville
- St Claude de Diray
- Veuves (Veuzain-sur-Loire)
- Maves
- Rilly-sur-Loire
- Lancôme
- Saint-Firmin-des-Prés
- Baillou
- Seillac
- Villebout

diagnostic de sécurité localisé - 11

- Ouzouer-le-Marché (Beauce-la-Romaine)
- Cormeray
- Saint-Agil
- Bouffry
- Fossé
- Membrolles (Beauce-la-Romaine)
- Villerbon
- Saint-Rimay
- Colombe (Beauce-la-Romaine)
- Valaire
- Morée

24 prestations payantes

assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) - 17

- Suèvres
- Oisly
- Feings
- Fréteval - 2 dossiers
- Verdes (Beauce La Romaine) - 2 dossiers
- Fontaine-les-Coteaux
- Ferté-Saint-Cyr
- Saint-Claude-de-Diray
- Couffy
- Cormeray - 3 dossiers
- Champigny en Beauce
- Veuves
- Les Montils

prestations de Maitrise d'Œuvre (MOE) - 4

- Cormeray
- Lancôme
- Selles-Saint-Denis
- Oisly

études pré-opérationnelles - 3

- Méhers - levé topographique
- St Claude de Diray - comptages routiers
- Veuves (Veuzain-sur-Loire) - étude géotechnique

Les aménagements proposés par l'agence concernent des domaines aussi variés que la sécurisation ou la requalification des espaces publics, ou encore la réfection ou la modification de l'existant.

Voici quelques exemples de projets conçus et/ou réalisés par l'agence.

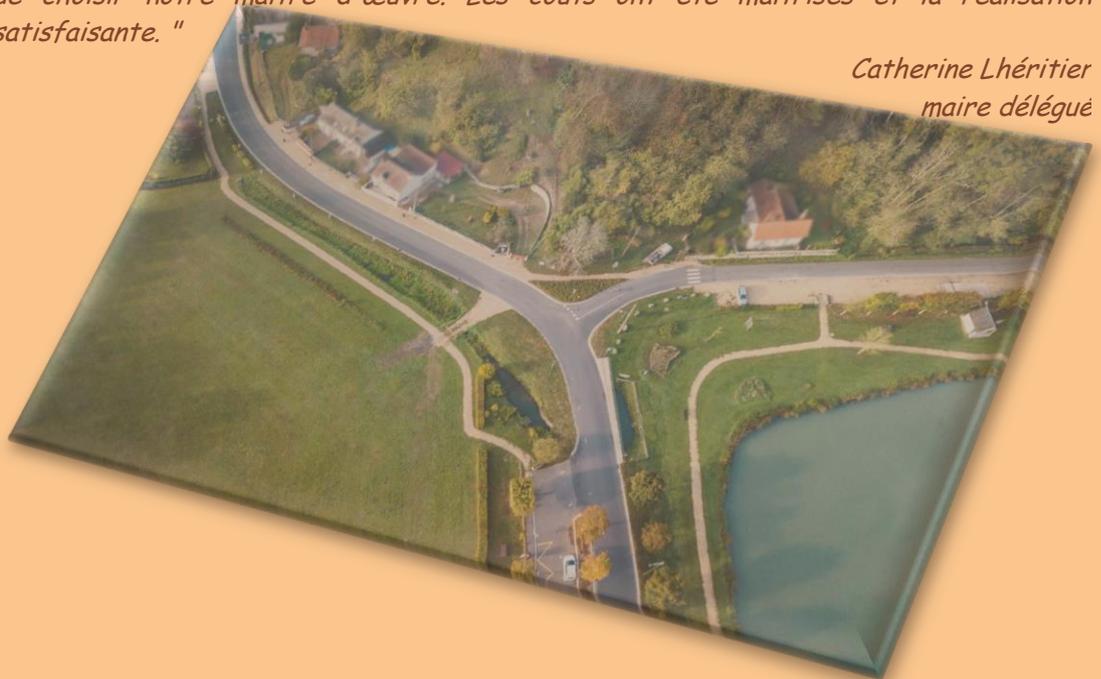
entrées de bourg

Chouzy-sur-Cisse

apaisement des circulations (AMO : définition du besoin et marché MOE en 2015)

" Depuis plusieurs années, la commune de Chouzy-sur-Cisse voulait sécuriser l'entrée de bourg par la route d'Onzain, opération complexe en raison de la configuration du site ... L'équipe municipale souhaitait éviter les fausses bonnes solutions et voulait réaliser un aménagement durable ... nous avons confié à l'ATD41 une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la définition du besoin, du programme et de l'enveloppe budgétaire. L'intervention de l'Agence nous a permis de prendre les bonnes options d'aménagement et de choisir notre maître d'œuvre. Les coûts ont été maîtrisés et la réalisation satisfaisante. "

Catherine Lhéritier
maire délégué



Méhers

réaménagement de la traverse

(AMO : définition du besoin en 2016 et marché MOE en 2017)

" ... les missions réalisées par L'ATD41, dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, ont répondu parfaitement à nos besoins ... l'aide apportée, l'écoute, la compétence et la proximité de l'équipe rassurent nos modestes services et nous évitent des erreurs qu'elles soient techniques ou financières ... Pour moi l'ATD41 est l'outil adapté à nos besoins ... "

François Charbonnier - maire

sécurité

Fougères-sur-Bièvre
augmentation de la visibilité
et baisse des vitesses
(AMO : diagnostic de sécurité
en 2015 et maîtrise d'œuvre études
(MOE) et marché de travaux 2016)



Selles-Saint-Denis
baisse des vitesses en centre bourg
(MOE : marché de travaux en 2017)

" Nous avons grandement apprécié l'aide apportée par l'ATD41, lors d'une mission de Maîtrise d'Œuvre dans sa phase études et consultation. Elle a permis la réalisation de plateaux ralentisseurs dans le respect de textes en vigueur ... ainsi que des normes de construction, le tout dans le cadre juridique des marchés publics ..."

*Marc Beaujean
adjoint au maire*

Le Plessis Dorin
sécurisation d'une zone
d'hébergement et de loisirs pour
adolescents
(AMO : diagnostic de sécurité en 2014,
définition du besoin et marché MOE en
2016)



espaces publics



Mesland
 apaisement des vitesses en
 entrée de bourg, sécurisation des
 déplacements scolaires (AMO : définition du
 besoin en 2015 et marché MOE en 2016)

*" Une bonne définition du besoin conditionne la réussite d'un projet.
 La présence de l'ATD 41 à nos côtés dans le cadre d'une mission d'assistance
 à Maître d'ouvrage, a permis d'apporter une réponse qualitative à notre problématique d'aménagement
 d'entrée de bourg. La relation de confiance qui s'est instaurée a été un atout précieux tout au long de
 la concrétisation de notre projet communal. "*

Philippe Guettard - maire

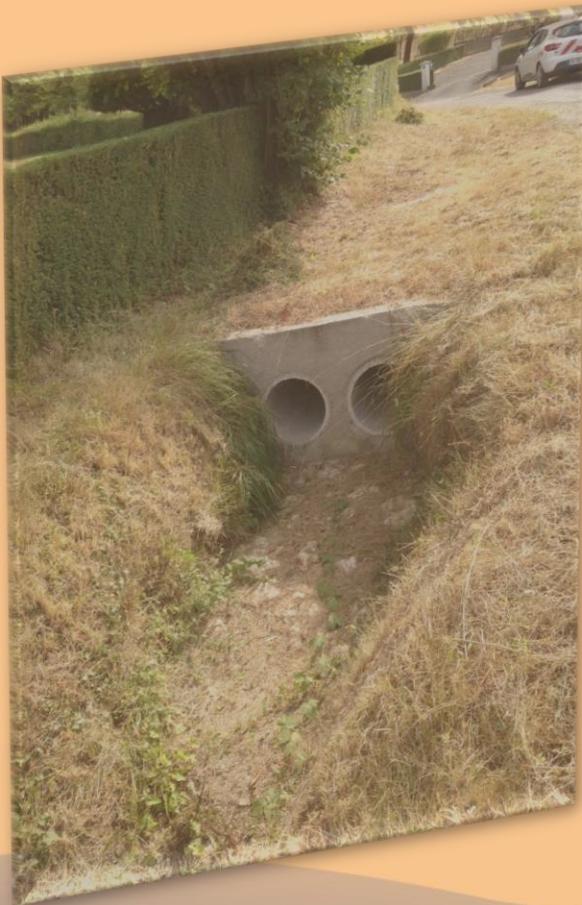
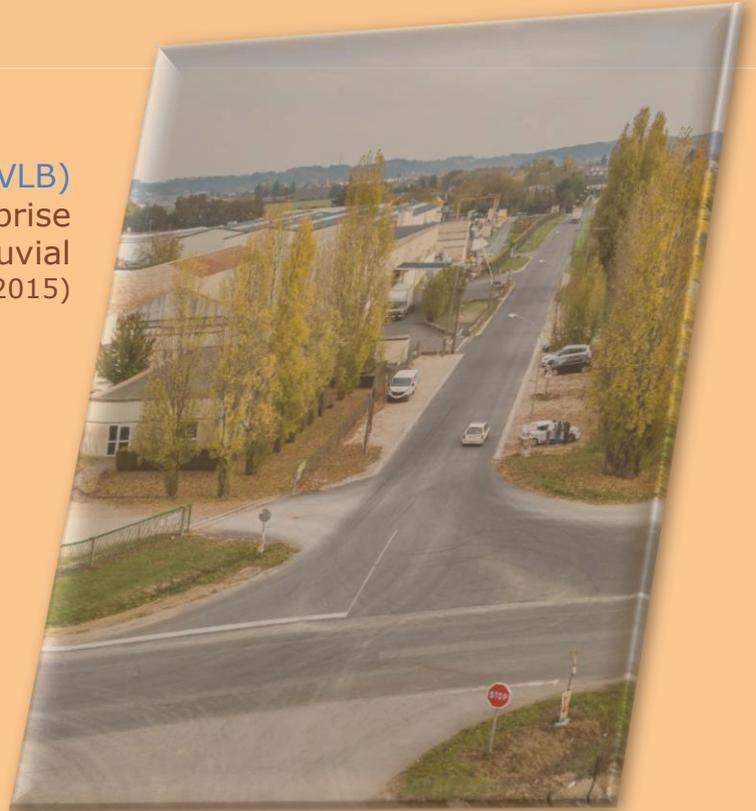
Lassay-sur Croisne



aménagement d'un "site étape"
 touristique avec aire d'accueil pour
 camping-cars
 (AMO : définition du besoin et marché MOE en 2015)

travaux de voirie

Montoire-sur-le-Loir (CCVLB)
réfection complète de la chaussée et reprise
de l'assainissement pluvial
(AMO : définition du besoin et marché MOE en 2015)



Seigy
assainissement pluvial
résorption de phénomènes d'inondation
(MOE : marché de travaux en 2015)

Les travaux générés par les communes adhérentes, suite à des études menées par l'ATD ou par des maitres d'œuvre privés, montrent l'importance de l'assistance technique fournie par cette structure dans l'économie locale.

Les chiffres ci-après, non exhaustifs du fait de la difficulté de recenser toutes les données, sont issus des dossiers déposés par les communes pour la demande de DSR et des estimations correspondantes.

travaux réalisés en 2017 798 000 €

entretien de voirie suite à pré-diagnostic 2016 194 000 €

- | | | | |
|-----------|----------|--------------------------|----------|
| • Baillou | 13 000 € | • La Chapelle Vicomtesse | 37 000 € |
| • Cellé | 76 000 € | • Veuves | 68 000 € |

travaux d'aménagement 604 000 €

- | | | | |
|--|-----------|-----------------------------------|-----------|
| • Chitenay | 177 000 € | • Oisly | 28 000 € |
| <i>pistes cyclables – AMO 2015</i> | | <i>route de Feings – MOE 2017</i> | |
| • Choussy | 76 000 € | • Mesland | 120 000 € |
| <i>cheminement piéton – AMO 2016</i> | | <i>entrée de bourg – AMO 2016</i> | |
| • Crucheray | 15 000 € | • Marolles | 188 000 € |
| <i>aménagements de sécurité – MOE 2016</i> | | <i>rue du Parc – AMO 2015</i> | |

travaux programmés pour 2018 2 327 000 €

entretien de voirie suite à pré-diagnostic 2017 489 000 €

- | | | | |
|----------------------|----------|--------------------------|-----------|
| • Ouzouer le Marché | 90 000 € | • La Fontenelle | 42 000 € |
| • Arville | 41 000 € | • St Etienne des Guérets | 30 000 € |
| • Rilly sur Loire | 80 000 € | • Chouzy sur Cisse | 105 000 € |
| • St Firmin des Prés | 33 000 € | | |
| • Veuves | 68 000 € | | |

travaux d'aménagement 1 838 000 €

- | | | | |
|--|-----------|--|-----------|
| • Verdes | 67 000 € | • Fréteval | 173 000 € |
| <i>carrefour de la poste – AMO 2016</i> | | <i>aménagements de sécurité – MOE 2017</i> | |
| • Champigny en Beauce | 157 000 € | • Cormeray | 344 000 € |
| <i>voirie et assainissement – AMO 2015</i> | | <i>traverse de bourg – AMO 2016</i> | |
| • Chitenay | 209 000 € | • Fontaine les Coteaux | 15 000 € |
| <i>aménagements de sécurité – AMO 2015</i> | | <i>entrée de bourg – AMO 2016</i> | |
| • La Ferté St Cyr | 68 000 € | • Lancôme | 58 000 € |
| <i>aménagements de sécurité – MOE 2017</i> | | <i>reprise de trottoirs – MOE 2017</i> | |
| • Le Plessis Dorin | 17 000 € | • Maves | 213 000 € |
| <i>aménagements de sécurité – AMO 2015</i> | | <i>traverse de bourg – AMO 2017</i> | |
| • Méhers | 193 000 € | • St Claude de Diray | 274 000 € |
| <i>traverse de bourg – AMO 2016</i> | | <i>traverse de bourg – AMO 2017</i> | |
| • Choussy | 50 000 € | | |
| <i>aménagements de sécurité – AMO 2016</i> | | | |

compte administratif 2017

L'exécution du budget de l'exercice 2017 fait apparaître les résultats suivants :

investissement

Dépenses 2017	- 26 393,86 €
Recettes 2017	+ 17 025,19 €
Résultats de l'exercice 2017	- 9 368,86 €
Report du résultat antérieur 2016	+ 13 205,69 €
TOTAL	+ 3 837,02 €

fonctionnement

Dépenses 2017	- 247 529,10 €
Recettes 2017	+ 261 754,75 €
Résultats de l'exercice 2017	+ 14 225,65€
<i>Report du résultat antérieur 2016</i>	+ 34 894,67 €
<i>Part affectée à l'investissement 2017</i>	- 8 419,00 €
TOTAL	+ 40 701,32 €

Le détail par chapitres budgétaires est présenté ci-après sous forme illustrée.

Il a été décidé lors du vote du budget supplémentaire en juin 2017 de réaffecter les résultats des années antérieures de la manière suivante :

- L'excédent d'investissement de 13 205,69€ a été entièrement réaffecté en section d'investissement
- L'excédent de fonctionnement de 34 894,67€ a été réaffecté à hauteur de 8 419,00€ en section d'investissement, pour anticiper le remboursement du dernier tiers de l'avance faite en 2014 par le Département et à hauteur de 26 475,67€ en section de fonctionnement pour pallier une éventuelle baisse des recettes à venir.

investissement

dépenses : **26 393,86 €**



L'essentiel des dépenses d'investissement est constitué par le dernier tiers du remboursement (26 000€) de l'avance accordée par le Conseil départemental en 2014, d'un montant total de 80 000€.

recettes : **17 025,19 €**



8 419,00 € ont été apportés par l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement lors du budget supplémentaire en juin 2017, afin de permettre le remboursement du dernier tiers de l'avance du Conseil départemental.

fonctionnement

dépenses : **247 529,10 €**



Les dépenses de personnel sont passées de 223 818,37€ en 2016 à 208 076,41€ en 2017 (-7%) du fait d'un effectif incomplet en début d'année sur 2017 contrairement à 2016 (2 postes vacants entre fin janvier et avril).

Les charges de fonctionnement sont passées de 31 550 € en 2016 à 32 281,21 en 2017 (+1%) donc un montant relativement stable d'une année sur l'autre compte tenu des évolutions naturelles des différents couts (loyer, ménage etc...).

fonctionnement

recettes : **261 754,75 €**



La part de la cotisation du Conseil départemental est toujours prépondérante dans les recettes de fonctionnement (presque **60%**).

Le montant total des cotisations est passé de 227 824,68€ en 2016 à 229 990 € **(+1%)**, reflet à la fois de l'augmentation du nombre d'habitants dans les communes de moins de 2 000, et du nombre croissant d'adhérents à l'ATD.

La facturation des prestations payantes est passée elle, de 37 734€ en 2016 à 30 750€ en 2017 **(-19%)** mais reste bien supérieure au montant de 2015.

Les résultats de l'exercice 2017 affichent notamment un **excédent** (14 225,65€) en fonctionnement ; cet excédent est supérieur d'environ 10 000 € à celui de l'année précédente et s'explique notamment par le fait que 2 postes ont été vacants pendant 2 mois environ. Indépendamment de cela, les recettes permettent actuellement de compenser les charges, et donc de générer un autofinancement.



la localisation

Les bureaux de l'ATD41 sont situés au sein des locaux de la Cité Administrative de BLOIS

34 avenue Maunoury - Porte B - 2^{ème} étage.

02 54 58 41 51
contact@atd41.fr

les horaires d'ouverture de l'ATD

du lundi au jeudi :

Matin : de 9H00 à 12H00

Après-midi : de 14H00 à 17H00

le vendredi :

Matin : de 9H00 à 12H00

Après-midi : de 14H00 à 16H30.